

**L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations):** Voir la réponse à la question n° 2244 (1<sup>re</sup> partie).

#### L'ÉTUDE RELATIVE AUX GARANTIES DES AUTOMOBILES

Question n° 2401—**M. Mather:**

Étudie-t-on la possibilité d'entreprendre à l'échelle nationale, avec la collaboration des consommateurs et des provinces, une étude sur les garanties des automobiles?

**L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations):** Voir la réponse à la question n° 2250.

#### LES PLAINTES AU SUJET DES AUTOMOBILES ET DES PRODUITS PÉTROLIERS

Question n° 2403—**M. Mather:**

1. Combien de cas impliquant les produits des industries du pétrole et de l'automobile le ministère de la Consommation et des Corporations a-t-il étudiés?

2. Quels sont les noms des sociétés impliquées?

3. Quel pourcentage de ces cas ont été réglés à la satisfaction du plaignant?

**L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations):** 1. Les dossiers de la Direction de l'aide aux consommateurs fournissent les données statistiques suivantes sur les plaintes inscrites au sujet de véhicules automobiles et de leurs accessoires, de 1968 jusqu'à présent. Ces données comprennent les produits du pétrole utilisés par les véhicules automobiles. Aux fins de comparaison, le nombre total des plaintes reçues chaque année au sujet de toutes les catégories est également indiqué.

	Véhicules automobiles et leurs accessoires	Total des plaintes
1968.....	238	3,109
1969.....	622	6,683
1970.....	1,235	13,558
1971.....	1,475	14,218
1972.....	2,138	17,443
1973.....	2,221	15,193
jusqu'au 30 sept. 1973		
Total jusqu'au 30 sept. 1973..	7,929	70,204

2. Le ministère de la Consommation et des Corporations a pour ligne de conduite de ne pas révéler les noms des consommateurs qui transmettent une plainte à la Case postale 99, ou les noms des compagnies ou produits particuliers qui font l'objet de plaintes.

3. Il n'y a aucune définition précise de «satisfaction» qui permettrait au ministère de répondre à cette question.

#### COLLÈGE ROCHDALE—LES ARCHITECTES ET LES ENTREPRENEURS

Question n° 2529—**M. Hellyer:**

1. a) Qui sont les architectes du collège Rochdale, b) de quelle façon ont-ils été choisis, c) quel a été le total des honoraires et des dépenses qui leur ont été payés relativement à ce projet?

2. a) Qui est l'entrepreneur général qui a construit le collège Rochdale, b) un appel d'offres a-t-il été fait, c) quel était le montant de l'offre de l'entrepreneur qui a été choisi, d) un représentant du gouvernement ou de la Société centrale d'hypothèques et de logement était-il présent lorsque les soumissions ont été ouvertes et, dans l'affirmative, quel est le nom de cette personne?

#### Questions au Feuilleton

3. a) Quel prix le constructeur a-t-il payé pour l'achat du terrain destiné au collège Rochdale, b) quel prix l'entrepreneur a-t-il demandé pour ce terrain dans le projet?

**L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines):** 1. a) Les architectes du collège Rochdale sont MM. J. Malcolm Wells et Elmar Tampold. b) La Société centrale d'hypothèques et de logement ignore les critères sur lesquels on s'est fondé pour choisir les architectes du collège Rochdale. c) Les honoraires et les dépenses des architectes font l'objet de dispositions contractuelles entre l'architecte et l'emprunteur et sont payés par ce dernier.

2. a) L'entrepreneur général du collège Rochdale a été Rubin Corporation. b) On n'a pas fait d'appel d'offres pour la construction du collège Rochdale. c) Sans objet. d) Sans objet.

3. a) La SCHL n'est pas au courant du prix payé par le constructeur pour l'achat du terrain destiné au collège Rochdale. b) Le coût du terrain soumis par l'entrepreneur aux fins de la demande de prêt était de 1 million de dollars.

#### COLLÈGE PESTALOZZI—LES ARCHITECTES ET LES ENTREPRENEURS

Question n° 2530—**M. Hellyer:**

1. a) Qui sont les architectes du collège Pestalozzi, b) de quelle façon ont-ils été choisis, c) quel a été le total des honoraires et des dépenses qui leur ont été payés relativement à ce projet?

2. a) Qui est l'entrepreneur général qui a construit le collège Pestalozzi, b) un appel d'offres a-t-il été fait, c) quel était le montant de l'offre de l'entrepreneur qui a été choisi, d) un représentant du gouvernement ou de la Société centrale d'hypothèques et de logement était-il présent lorsque les soumissions ont été ouvertes et, dans l'affirmative, quel est le nom de cette personne?

**L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines):** 1. a) Les architectes du collège Pestalozzi ont été MM. J. Malcolm et Elmar Tampold. b) La Société centrale d'hypothèques et de logement ignore les critères sur lesquels on s'est fondé pour choisir les architectes du collège Pestalozzi. c) Les honoraires et les dépenses des architectes font l'objet de dispositions contractuelles entre l'architecte et l'emprunteur et sont payés par ce dernier.

2. a) Les entrepreneurs généraux du collège Pestalozzi ont été A. C. Murphy Construction Ltd. et/ou Galway Realty Ltd. (Galway Realty Ltd. est une filiale de A.C. Murphy Construction Ltd.). b) L'emprunteur, Co-operative College Residences Incorporated, a lancé un appel d'offres pour la construction du collège Pestalozzi. c) Le montant de l'offre de l'entrepreneur qui a été choisi était de \$5,450,000. d) La responsabilité de l'appel d'offres incombe à l'emprunteur. La SCHL n'était donc pas représentée lorsque les soumissions ont été décachetées.

#### COLLÈGE DE WATERLOO—LES ARCHITECTES ET LES ENTREPRENEURS

Question n° 2531—**M. Hellyer:**

1. a) Qui sont les architectes du collège Waterloo, b) de quelle façon ont-ils été choisis, c) quel a été le total des honoraires et des dépenses qui leur ont été payés relativement à ce projet?

2. a) Qui est l'entrepreneur général qui a construit le collège Waterloo, b) un appel d'offres a-t-il été fait, c) quel était le montant de l'offre de l'entrepreneur qui a été choisi, d) un représentant du gouvernement ou de la Société centrale d'hypothèques et de logement était-il présent lorsque les soumissions ont été ouvertes et, dans l'affirmative, quel est le nom de cette personne?